Publié par La Dépêche le 10/11/2017

L'entreprise Comminges est à pied d'œuvre depuis quelques semaines pour installer une passe à poissons sur le Lez au niveau de la digue Napoléon du pont d'Engomer. Ces travaux sont financés par la papeterie Léon Martin, propriétaire de la digue, **contrainte par l'administration sous peine d'une pénalité de 1 500 € par jour** s'ils n'étaient pas effectués. Les papeteries Léon Martin existent depuis 121 ans ; labellisées «entreprise du patrimoine vivant», elles sont la fierté des Engomérois. Une entreprise en bonne santé, qui a su s'adapter en produisant du papier de qualité haut de gamme comme du papier à soie. À signaler également qu'il existe depuis le pont d'Engomer jusqu'à Aubert pas moins de sept digues et que les témoignages des anciens Engomérois sont unanimes : «Elles n'ont jamais empêché les truites de remonter, notamment cette fameuse digue Napoléon.» À partir de ce constat, la fédération des moulins de l'Ariège, les Amis des moulins de l'Ariège et des Engomérois se sont interrogés sur le bien-fondé de la construction de cette passe «surdimensionnée très onéreuse». Une passe aménagée pour «assurer la continuité écologique» des poissons migrateurs, autrement dit les truites. Christiane Meurisse, vice-présidente des Amis des moulins de l'Ariège «et fille d'Engomer», et Marc Meurisse, administrateur de la Fédération des moulins de France, assurent : «L'administration a contraint l'entreprise à faire des travaux gigantesques alors qu'elle n'avait pas à la contraindre. La loi dit que les moulins servant à produire de l'électricité, comme c'est le cas à Engomer, ne doivent pas être

contraints par la continuité écologique.» Ils assurent d'ailleurs avoir listé «13 irrégularités commises par l'administration» et parlent d'«acharnement de l'administration». Contactée, la directrice de la papeterie n'a pas souhaité communiquer.

En savoir plus sur
https://www.ladepeche.fr/article/2017/11/10/2681979-une-passe-a-poissons-qui-ne-passe-pas.html#6cvOyE5QHFw3Me3z.99

image: https://www.ladepeche.fr/images/pictos/image-zoom.png

image: https://static.ladepeche.fr/content/media/image/large/2017/11/10/201711102335-full.jpg